

Une nouvelle année commence, nous vous présentons tous nos meilleurs vœux. Cette lettre va vous donner des nouvelles des enfants de l'Orphelinat « Amour et Manon » et de notre Association .

Nous vous rappelons qu'en début d'année vous pouvez renouveler votre adhésion de 25 € à l'Envol des Coucamounas en virement, chèque ou espèces.

En 2025 la rentrée des classes a eu lieu en septembre avec 60 enfants scolarisés .



Les fêtes de Noël et de fin d'année ont été joyeuses comme nous le montrent les photos et les vidéos envoyées par Pierre-Paul, le Directeur .



Les évènements politiques de Décembre 2025 ne semblent pas avoir été ressentis à Ouidah.

Les fêtes de fin d'Année ont donc eu lieu normalement de même que les fêtes du Vaudou en janvier 2026.

L'élection présidentielle est prévue en avril 2026.

Depuis 2011, des personnes de l'Association se rendent au Bénin.

Les premières années avec « Liberté par les Chamelles », puis en 2015 nous avons créé notre propre Association : l'Envol des Coucamounas.

Pourquoi les Coucamounas ? ce sont des papillons héros d'un conte, mis en spectacle avec les enfants lors d'un de nos séjours.

Nous avons décidé d'apporter notre aide, en nous impliquant plus concrètement.

Nous soutenons financièrement le centre « Amour et Manon » qui accueille des enfants orphelins ou de familles défavorisées.



Pourquoi Amour et Manon ? Ce sont les prénoms des deux premiers enfants accueillis à l'Orphelinat en 2007.

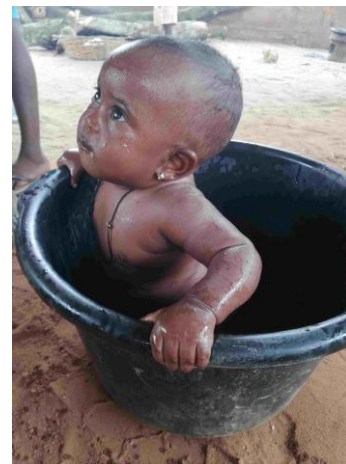
Notre action porte sur le soutien alimentaire, la scolarité, les soins médicaux et l'hébergement.

Comment nous aider ? Par adhésion, par parrainage, par dons et en participant à nos actions.

Des marchés de Noël ont eu lieu à Lyon courant décembre .

Les articles d'artisanat, fabriqués par nos soins, sont en vente toute l'année.

N'hésitez pas à nous contacter si cela vous intéresse.



Vous trouverez en pièces jointes, la fiche pour adhésion ou parrainage , non obligatoire en cas de renouvellement, ainsi que les quatre pages « artisanat ».



**Rappel : Chaque don fait en cours d'année donne droit à un reçu fiscal**

*La réduction d'impôt est égale à 75% des versements effectués, dans la limite de 1000 € (art. 200 du Code Général des Impôts) et de 66 % pour les sommes versées dépassant ce plafond, dans la limite de 20 % du revenu imposable, conformément à l'article 200 précité.*

**Association "L'Envol des Coucamounas"** 19 rue Dumenge 69004 Lyon  
CREDIT MUTUEL Domiciliation CCM LYON CROIX ROUSSE  
RIB : Banque 10278 Guichet 07318 N° compte : 00020781501 Clé 18  
IBAN International : FR76 1027 8073 1800 0207 8150 118 - BIC : CMC IFR2A

**Adresse mail : [envoldescoucamounas@gmail.com](mailto:envoldescoucamounas@gmail.com)**

**Site internet : <http://www.envol-coucamounas.org>**

**Association Loi 1901 - Identification R.N.A. W691088507**